

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

Décret n° 87/692 du 16/II/87
/MTSSJ/DGFP/DGPCE
portant inscription au tableau d'
avancement au titre de l'année 1984
de Monsieur OLESSA (Lucien), Vétéri-
naire Inspecteur des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Servi-
ces Technique (Elevage)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant rati-
fication de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modi-
fication de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juil-
let 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des Fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le rè-
glement sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 60/90/FP du 03/63/1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques ;

(/u le Décret n° 62/430/MF du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/
62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;

(/u le Décret n° 65/470/FP/BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/496/FP du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnai-
res ;

(/u le Décret n° 86/477 du 18/07/86 sur la prise d'
effet des avancements et reclassements des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 84/456 du 8 Août 1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre ;

(/u le Décret n° 87/481 du 20 Août 1987 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 87/482 du 20 Août 1987 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

(/u le Procès-Verbal de la commission administrative
paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 12 Août
1986 ;

Vu le rectificatif n° 87/420 du 14.8.87 au décret n° 86/377 du
10.7.86 sur la prise d'effet financier des avancements et révisions des
situations Administratives ;

.../... D E C R E T E

M. B. S.

Article 1er.- : Monsieur OLESSA (Lucien), Vétérinaire Inspecteur de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) en service à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 pour le 3° échelon de son grade à deux (2) ans.

Article 2.- : Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 16 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice,

M. B. S.

[Signature]

- Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

- Ange Edouard P O U N G U I.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....	2
- SGG/BC.....	2
- DGFP/DGPCE.....	3
- DGB.....	2
- DCF.....	2
- MDR.....	2
- SGDR.....	2
- DE.....	2
- DAAF.....	2
- DAAFP/DCS.....	2
- CRF.....	2
- B/STAT/DGPCE.....	1
- INTERESSE.....	1.-